

par l'un et l'autre confessés et communies et assistés de
leurs plus proches parents et amis et de suite la sainte messe
a esté celebrée au grand hault de cette parroisse ou ils ont
receu la benediction nuptiale le tout en presence des dits
parents et amis qui ont signé qui a seu avec les temoins
a scauoir ioseph bouquet pierre lali et pierre bouquet
p. bouquet

l'an mil sept cens vingt et un le trentieme jour du mois
de novembre apres une publication des bans faite ayant
obtenu dispense des deux autres publications et les autres
formalites de droit observees mariage a esté celebré
en face de nostre sainte mere leglise et dans la sacristie
de cette parroisse entre louis nevst fils de iacques et
de feue marguerite barabier veuf de pierre marcelle
age d'environ quarante ans d'une part et marguerite
valence fille de feu françois et de feue elisebeth
laugier veuf de pierre viton age d'environ trente
huit ans l'un de ceste de la garde d'autre part l'un
et l'autre confessés et communies et assistés de leurs plus
proches parents et amis et de suite la sainte messe a esté
celebrée au grand hault de cette parroisse le tout en
presence des dits parents et amis qui ont signé qui a seu
avec les temoins a scauoir ioseph bouquet pierre lali
et pierre bouquet

Reynold et d'vire
p. bouquet

l'an mil sept cens vingt et un le seize du mois de novem
bre en presence des temoins soussignés cyprien ginoumes
fils naturel et legitime de iacques et de claire boucasse a
esté baptisé par moy soussigné estant ne le jour de saint
cyprien passé le parrain a esté cyprien guttan de la
ville de baillon la marraine marguerite soulhane
la pere et le parrain ont signé non la marraine pour
ne scauoir

jacques ginoumes cyprien guttan
Reynold et d'vire
l'an mil sept cens vingt et un le dixseptieme jour du mois de
novembre anne magdelaine l'un d'un a esté ensevelie dans la
cimetiere de cette parroisse estant morte le jour d'hier age d'environ
deux jours fille de feu jean et de magdelaine mouwee

Reynold et d'vire
l'an mil sept cens vingt et un le dixneuviesme jour du
mois de novembre apres une publication des bans faite
ayant obtenu dispense des deux autres publications et les
autres formalites de droit observees mariage a esté
celebré en face de nostre sainte mere leglise et dans la
sacristie de cette parroisse entre antoine fourrier fils
de vincent et d'anne guentebere veuf de ceul soulhane
age d'environ trente deux ans d'une part et balen gourdelle
fille de feu roachim et de feue marguerite barabier
veuf d'antoinette viton age d'environ trente six ans
l'un de ceste parroisse de la garde d'autre part l'un
et l'autre confessés et communies et assistés de leurs
plus proches parents et amis et de suite la sainte